

Monsieur Fabien JAVELOT, adjoint à la voirie et à la coordination des services techniques :

- Une Interdiction de tourner à gauche sur le chemin de Reims en venant du centre du village et la pose des panneaux de signalisation vont être mis en place par la Communauté urbaine en charge de la voirie.

Informations techniques :

- Un problème d'éclairage public au centre du village a eu lieu le 8 mars. Grâce à l'intervention rapide du SIEM, tout est rentré dans l'ordre le 9 mars.

- Défaillance au niveau du panneau lumineux en entrée de village en cours de réparation avec le fournisseur.

Madame Maryline HUBIER, conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, sportive et associative :

Les Présidents d'associations ont été reçus en matinée du 05 mars afin de présenter leur dossier de demande de subvention.

La commission statuera sur ces demandes lors de la réunion du 20 mars et elles seront ensuite proposées et votées lors du prochain conseil municipal.

Les associations sont maintenant au nombre de 11 car l'association des 6 villages est venue les rejoindre.

N'oubliez pas de venir assister à la pièce de théâtre intitulée "La soeurdu grec" samedi 23 mars à 20h30 dans la salle polyvalente.

L'ENTREE EST GRATUITE.

Madame Sandra BANIERE, conseillère municipale déléguée à la médiathèque :

La médiathèque ouvre ce printemps sous le signe des nouveautés :
- Le fonds des albums jeunesse est en renouvellement ; plusieurs albums sont déjà arrivés.

- Le QR code sur le flyer vous donne accès aux nouveautés de chaque mois.

- L'inscription aux animations est désormais facilitée grâce à une inscription en ligne via la newsletter ou un lien diffusé dans les communications.

- Les coups de cœur de lecture vous attendent sur le palier de la médiathèque. Tout lecteur est invité à proposer ses coups de cœur aux autres lecteurs.

- Les nouveautés reviennent désormais plus rapidement : tous les quinze jours avec la BDM, tous les mois pour les achats.

- Arthur Brugge, premier bénévole junior, a rejoint notre équipe.

Nous sommes ravis de sa venue parmi nous.

- La médiathèque sera ouverte un dimanche par mois, de 10h à 12h.

Retenez les dates : **14/03, 12/05 et 9/06.**

D'autres nouveautés sont en préparation et devraient voir le jour d'ici l'été. La médiathèque est avant tout un lieu de vie ! La prochaine animation à ne pas manquer : atelier créatif de Pâques le **mercredi 27 mars à 14h30.**

Enfin, découvrez le beau programme du deuxième trimestre 2024. N'attendez pas pour vous inscrire aux animations qui vous tentent!

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE MERCREDI 24 AVRIL 2024**

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi et Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h

PLACE AUX JEUX !

en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Marne

- Exposition Raconte-moi les Jeux Olympiques du 2 au 26 avril 2024.
- Le Mistigri, Memory des pays et jeu des ombres, mercredi 17 avril de 14h30 à 16h, inscription appréciée.
- Réalité virtuelle sportive, samedi 20 avril de 10h à 12h sur inscription.
- Jeux en bois géants du 25 avril au 4 mai. Démonstration le 24 avril de 14h30 à 17h00.

Travaux en cours ou à venir



Enedis effectue des travaux allée des Acacias et rue de Sachs afin de renouveler le réseau haute tension souterrain.

Ensuite le Siem interviendra pour procéder à l'effacement de la ligne Haute tension aérienne. Deux transformateurs seront déposés et remplacés par des transformateurs nouvelle génération plus petits. Plusieurs rues seront impactées : rue des Alouettes, rue de Sachs, allée des Acacias, rue du Bois du Salut.

Ces travaux occasionneront quelques coupures qui seront programmées et seront de courte durée.

Merci de votre compréhension.



Ne pas jeter sur la voie publique



Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Mars 2024

Mairie de Jonchery-sur-Vesle

Place René Sarrette

51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03

✉ mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery-sur-Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.

Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi, Vendredi : 09h00 à 11h30.

Mercredi : 09h00 à 11h30 et 16h30 à 18h30.

Samedi : 09h30 à 11h30.

Mardi et Jeudi : Fermée.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires de la déchetterie :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :

9h00-12h00 et 14h00-18h00.

Jeudi : 9h00-12h00.

Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

Madame, Monsieur,

Le printemps commence avec l'équinoxe qui a lieu cette année le 20 mars et non le 21 comme nous pouvions le penser. Le printemps annonce les beaux jours à venir et le réveil de la nature.

C'est aussi une heure de plus de sommeil dès la fin du mois de mars. Voilà déjà deux bonnes nouvelles.

Mars, c'est aussi pour le conseil municipal le moment de voter les comptes de gestion et administratif, mais aussi d'adopter le budget qui sera notre ligne de conduite de l'année.

Le budget de fonctionnement s'élève à 1 799 779 euros. Vous pourrez voir en pages intérieures la répartition des charges et des recettes.

Le budget en investissement est de 279 059 euros. Ce budget comprend la fin de l'installation de vidéoprotection, l'achat de matériel pour l'atelier communal, l'achat de poubelles et d'une table de pique-nique et une étude pour la réfection de la salle polyvalente.

Nous avons fait le choix encore cette année de ne pas augmenter les taux d'imposition. Cela deviendra de plus en plus difficile compte tenu des baisses de dotations prévisibles et l'augmentation démesurée du poste « électricité ».

Les commissions, bâtiments, vie culturelle, voirie, fleurissement et espaces verts, médiathèque, communication, sécurité, sont au travail pour vous offrir des animations variées et un cadre de vie agréable.

Nous restons à votre écoute et à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vos propositions.

A bientôt

Nadine Poulain

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 13 mars 2024

Présents : 14 ; Pouvoirs : 5 ; Absent : 0

Délibération D_2024_03_01 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Fismes à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **approuve à l'unanimité** :

Le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2023 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

Résultat de l'exercice : 5195.32 € en investissement / 102 803.44€ en fonctionnement.

Et dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et autorise le Maire à signer le compte de gestion 2023.

Délibération D_2024_03_02 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de Fismes, de même nature que le compte administratif,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Conformément à la réglementation Madame le Maire est sortie de la salle lors du vote et n'a donc pas pris part au vote, Mme JOUEN Sophie 2^{ème} adjointe prenant la Présidence,

Mme JOUEN Sophie 2^{ème} adjointe, présente le compte administratif 2023 égal au compte de gestion du receveur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **approuve à l'unanimité**, à l'exception de Madame le Maire, Nadine POULAIN, le compte administratif pour l'exercice 2023, comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Résultat de l'exercice
	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	
Résultats reportés			343 099.13
Opérations de l'exercice	1 488 456.27	1 591 259.71	102 803.44
Totaux	1 488 456.27	1 934 358.84	
Résultat de clôture		445 902.57	445 902.57

Libellé	Investissement		Résultat de l'exercice
	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	
Résultats reportés			103 255.03
Opérations de l'exercice	229 905.53	235 100.85	5 195.32
Totaux	229 905.53	338 355.88	
Résultat de clôture		108 450.35	108 450.35

Délibération D_2024_03_03 : AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

- Résultats de l'exercice : + 107 998.76 € (investissement + fonctionnement)

- Résultats antérieurs reportés : + 446 354.16 €

- Résultats à affecter : 554 352.92 €

Après en avoir délibéré le conseil décide à **l'unanimité des membres présents** d'affecter au budget de l'exercice 2024 le résultat comme suit :

- inscription au compte R002 fonctionnement : 445 902.57 € (investissement et fonctionnement)

- inscription au compte R001 investissement : 108 450.35 € (excédent en investissement 8 450.35€ auquel on ajoute RAR 100 000€)

Délibération D_2024_03_04 : VOTE DES TAUX 2024

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2024 :

- de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2024 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **34.55%**

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **18.25%**

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **22.26%**

- de charger le maire de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

Délibération D_2024_03_05 : VOTE DU BUDGET 2024

Considérant les recettes transmises par l'Etat,

Considérant le débat d'orientation budgétaire lors de la séance du conseil du 21 février 2024, vu l'exposé de Madame le Maire de ce jour,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire sur le projet de budget primitif 2024 et après en avoir délibéré, **le Conseil adopte le budget à l'unanimité des personnes présentes** aux sommes équilibrées suivantes :

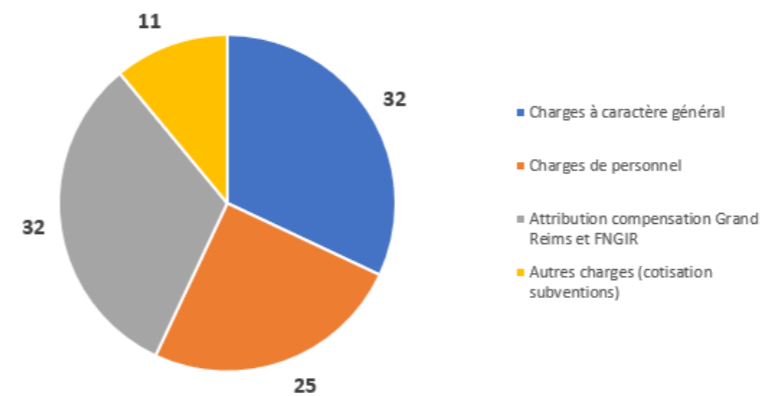
Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 799 779 € / Recettes : 1 799 779 €

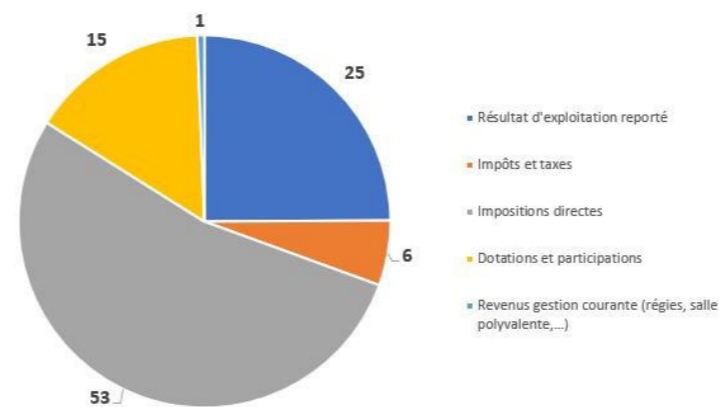
Section d'investissement :

Dépenses : 279 059 € / Recettes : 279 059 €

Dépenses de fonctionnement en %



Recettes de fonctionnement en %



Délibération D_2024_03_06 : DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Mme le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée le 25 janvier 2024 selon les modalités suivantes :

29 janvier 2024 : convocation des agriculteurs

Invitation de tous les habitants (par le biais du bulletin mensuel) à venir en mairie pour consulter le plan.

Les zones concernées sont les suivantes :

Ombrières sur les parcelles AC0128/AC0129/AC0130/AC0131 et AC0132 pour une surface totale de : 40 844 m²

Ombrières sur la parcelle AC0118 pour une surface totale de : 8 000 m²

Mme le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Après avoir délibéré le conseil municipal **décide à l'unanimité des personnes présentes** de :

Définir comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération

Valider la transmission de la cartographie de ces zones à M. le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Marne, ainsi qu'à la communauté Urbaine du Grand Reims.

Valider le principe de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie

départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

Le Maire informe :

- Un traitement aérien sur les gîtes larvaires situés en zones non urbanisées sera réalisé par le SIABAVES. Nous avons demandé à ce que le jour nous soit précisé pour cette intervention.

- Chenilles processionnaires du pin :

Des pièges ont été installés sur chaque arbre infesté de la commune. Des nids à mésanges sont venus complétés le dispositif.

Fin du conseil municipal à 20H50.

Informations diverses

Monsieur Philippe REMEN, Adjoint à la Communication :

Les nouveaux panneaux lumineux sont encore en période de test. Nous avons conscience que la luminosité peut gêner les riverains. Nous travaillons sur ce point en agissant en particulier sur le fond des affiches.

Le bulletin municipal "2023 dans le rétroviseur" vient juste de sortir. Nous vous laissons le découvrir et espérons que vous aurez autant de plaisir à le lire que nous en avons eu à le concevoir. A travers ce bulletin vous pourrez avoir un aperçu des actions et manifestations menées dans la commune en 2023, une année encore riche comme vous pourrez le constater.

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

Les plantations fleurissent, des belles couleurs printanières apparaissent, tel qu'à l'angle Lanet / Luling dans les 3 bacs déposés afin de sécuriser les piétons sur le trottoir et éviter les automobilistes de se garer. Merci de respecter.

Des rosiers seront bientôt plantés en face afin d'embellir le lieu.

Les 2 derniers arbres commandés l'année dernière vont être plantés dans le parc le 22.03 à 14h, une classe de primaire sera présente dans un but pédestre. Plein de petites choses qui font avancer nos projets tout en entretenant notre village.

Monsieur Christophe NILLESSE, adjoint à la sécurité et à l'aménagement :

Vous l'avez certainement remarqué, les travaux du projet de vidéoprotection ont débuté au niveau de la Mairie. Plusieurs caméras ont déjà été installées ainsi que le serveur de gestion. Les travaux vont se poursuivre à compter de la semaine 13 sur les voiries, pour préparer les raccordements électriques des futures caméras. Parallèlement, la commission a suivi le déroulement des diagnostics réglementaires des bâtiments, elle a déjà décidé d'engager des travaux de réparation des équipements notamment électriques ou encore de sécurité.

Madame Catherine GERMOND, adjointe aux Bâtiments :

Les toilettes situées à l'intérieur du bâtiment des associations du parc ont bénéficié d'un nettoyage complet et l'éclairage a été amélioré pour une meilleure utilisation lors de nos manifestations.

La commission bâtiment envisage une rénovation intérieure de la salle polyvalente, et plus particulièrement l'amélioration du système de chauffage, la réfection des sanitaires, l'éclairage et les peintures.

Des démarches sont en cours pour sélectionner les meilleurs partenaires pour accompagner ce projet.